

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 12 août 2019 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
M. Alain Vaillancourt, maire d'arrondissement suppléant  
M. Craig Sauv , conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseill re de ville  
Mme Sophie Thi baut, conseill re d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PR SENTS :**

M. Benoit Dagenais, directeur d'arrondissement  
Mme Daphn  Claude, secr taire d'arrondissement substitut  
Mme St phane-Sophie Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et d veloppement social  
M. Ruy Paulo Ferreira, directeur - Travaux publics (par d l gation)  
M. Andr  Lavoie, directeur - Services administratifs (par d l gation)  
Mme Julie Nadon, directrice - Am nagement urbain et patrimoine (par d l gation)  
M. Marc Andr  Dorion, commandant - Service de police de la Ville de Montr al, poste de quartier 15

---

**10.01 - Ouverture de la s ance**

Le pr sident d clare la s ance ouverte   19 h 03.

---

**CA19 22 0209**

**Adoption de l'ordre du jour de la s ance du conseil d'arrondissement**

Il est propos  par Anne-Marie Sigouin  
appuy  par Sophie Thi baut

ET R SOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPT E   L'UNANIMIT   
10.02

---

**CA19 22 0210**

**Approbation des proc s-verbaux des s ances du conseil d'arrondissement tenues le 10 juin 2019,   8 h et   19 h, le 20 juin 2019,   12 h 45, le 26 juin 2019,   19 h 30 et le 19 juillet 2019,   11 h 45**

Il est propos  par Craig Sauv   
appuy  par Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

D'approuver les proc s-verbaux des s ances tenues le 10 juin 2019,   8 h et   19 h, le 20 juin 2019,   12 h 45, le 26 juin 2019,   19 h 30, et le 19 juillet 2019,   11 h 45.

ADOPT E   L'UNANIMIT   
10.03

---

## **10.05 - Période de questions et commentaires du public**

### **Monsieur Guillaume Le Nigen : suggestion de modifications réglementaires**

Monsieur habite sur la rue Ottawa. Il déplore le bruit, les saletés et les odeurs qui sont engendrés par certaines activités commerciales. Il aimerait que la gestion des nuisances soit mieux réglementée. Il constate aussi que beaucoup de chantiers commencent leurs travaux avant 7 h mais qu'il est dur de les prendre sur le fait. Il voudrait savoir s'il existe une procédure pour passer outre le processus de plainte.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : voir s'il est possible d'effectuer des modifications réglementaires.

### **Monsieur Serge Deschamps : tuyau gelé et accrochage d'un poteau lors du dernier déneigement**

Monsieur explique que depuis le changement de son tuyau d'eau, l'eau gèle en hiver. Il aimerait que le tuyau soit placé comme avant, à savoir sous les fils et tuyaux existants.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : voir s'il est possible de le faire et procéder à une estimation des coûts.

Monsieur explique aussi que le poteau de signalisation situé devant chez lui a été accroché par une déneigeuse et il aimerait que le poteau soit repositionné correctement.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : voir avec le Service de la signalisation s'il est possible de redresser le poteau.

### **Monsieur Jonathan Jabra : camionnage sur la rue de la Montagne**

Monsieur constate que le quartier a beaucoup évolué dans les dernières années. Toutefois, il déplore que les camions ne respectent pas les règles de la circulation routière et occasionnent des nuisances sonores ainsi que des vibrations.

Le maire Dorais et le conseiller Sauvé répondent.

Question répondue sur place.

### **Monsieur Alain Da Silva : camionnage sur la rue de la Montagne**

Monsieur explique que les règles de la sécurité routière ne sont pas respectées par les usagers. Il souhaiterait que des passages piétons soient implantés sur la rue de la Montagne. Il réclame une meilleure sécurité dans le quartier et la fin du camionnage la nuit.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

---

## **CA19 22 0211**

### **Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

---

### **10.05 - Période de questions et commentaires du public**

#### **Monsieur Simon-Alexandre Rivière : camionnage dans Griffintown**

Monsieur demande si le conseil peut adopter un règlement modifiant les rues de camionnage existantes afin d'interdire les camions lourds dans le quartier.

Le conseiller Sauvé répond.

Question répondue sur place.

#### **Madame Marie-Claude Pinel : propreté et problème de voisinage**

Madame explique que du compostage tombe à terre lors des opérations du ramassage et que celui-ci n'est pas nettoyé par les employés municipaux. Elle souligne aussi, qu'à l'intersection des rues Sainte-Émilie et Saint-Augustin, il y a un baril métallique qui sert de poubelle aux citoyens mais celui-ci ne serait jamais ramassé. Elle précise également qu'un trou s'est formé, depuis quelques mois sur la chaussée, à l'intersection des rues Sainte-Émilie et Turgeon.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : appeler la citoyenne pour lui expliquer les actions qui seront prises.

#### **Madame Pierette Lavoie : propreté et problème de voisinage**

La question est retirée : la citoyenne a quitté la salle.

Le maire Dorais quitte son siège à 19 h 56.

#### **Monsieur Gilles Lafrance : patinoire et parc**

Monsieur demande s'il serait possible de créer un sentier glacé au parc de Griffintown St. Ann. Il aimerait également savoir si le parc aménagé au coin des rues Peel et Ottawa sera permanent. Il souhaiterait aussi savoir si le canal de Lachine pourrait être aménagé en patinoire en hiver.

Le conseiller Sauvé répond.

Question répondue sur place.

#### **Madame Colette Villeneuve : événement du 27 et 28 juillet à l'îlot Charlevoix**

Madame explique que lors de l'événement qui s'est déroulé à l'îlot Charlevoix les 27 et 28 juillet dernier, le bruit était excessif. Elle demande si les organisateurs ont des règles à respecter au niveau du bruit. Elle aimerait aussi savoir qui donne la permission pour ces événements, qui contrôle le nombre de décibels et si des sanctions sont émises quand les normes ne sont pas respectées.

Le maire Dorais et le conseiller Sauvé répondent

Question répondue sur place.

Le maire Dorais reprend son siège à 20 h 03.

#### **Madame Petra Kocur : sécurité des piétons au marché Atwater et patrouille dans le quartier**

Madame aimerait avoir un suivi sur sa question posée au conseil du mois de juin en lien avec la difficulté de traverser en une seule fois l'avenue Atwater pour accéder au marché. Elle demande s'il est possible d'arrêter la circulation automobile en même temps pour permettre aux piétons de traverser.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : voir où en est la demande et informer la citoyenne.

Madame demande s'il serait possible d'avoir plus de patrouille dans le secteur où elle habite afin d'améliorer la sécurité.

Le commandant Dorion répond.

Question répondue sur place.

---

**CA19 22 0212**

**Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

---

**10.05 - Période de questions et commentaires du public**

**Madame Louise Poulin : abattage d'arbres**

Madame aimerait savoir pourquoi la Ville ne respecte pas son propre règlement sur l'abattage d'arbres.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

**Madame Danielle Rohrbach : installation d'une poubelle**

La citoyenne a quitté. Sa question a été répondue par le directeur des travaux publics en entretien particulier.

**Monsieur Marcel Sévigny : lots 3 et 4**

Monsieur demande si le conseil est prêt à s'engager pour la construction de logements sociaux sur les lots 3 et 4. Il rappelle que la préoccupation concernant la construction de condos sur les terrains adjacents remonte à 2011.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Madame Anna Kruzynski : lots 3 et 4**

Madame constate que l'espace sur lequel le promoteur veut construire des condos est trop petit. Le promoteur a besoin d'une dérogation pour pouvoir construire ce qui va à l'encontre de l'avis de la communauté. Elle demande si le conseil peut s'engager à refuser la dérogation demandée.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Monsieur Jean-Yves Bilodeau : détour de la piste cyclable du canal de Lachine**

Monsieur explique que le détour de la piste cyclable du canal de Lachine proposé par Parcs Canada est trop long. Il demande si la Ville peut s'engager à travailler avec Parcs Canada pour avoir un détour moins long.

Le maire Dorais répond.

Il aimerait aussi savoir s'il serait possible que la voie réservée pour les autobus sur la rue Saint-Patrick soit partagée avec les vélos.

Le maire Dorais et le conseiller Sauvé répondent.

Questions répondues sur place.

---

**CA19 22 0213**

**Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

---

**10.05 - Période de questions et commentaires du public**

**Monsieur Jeremy Tam : centre culturel tchèque**

Monsieur aimerait avoir une mise à jour dans le dossier du centre culturel tchèque et demande quelles sont les prochaines étapes.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Monsieur Dominic Duval : présence policière**

Monsieur constate une hausse fulgurante du vandalisme, depuis deux mois, dans le secteur de la rue Richelieu. Il demande s'il serait possible d'avoir des patrouilles la nuit.

Le commandant Dorion répond.

Monsieur demande si la Ville peut assurer un suivi avec la ville de Westmount pour connaître l'avenir du terrain qui se trouve à côté de l'autoroute 720, à la limite de l'arrondissement.

Le maire Dorais répond.

Questions répondues sur place.

**Monsieur Amir Khoury : aménagement du parc d'Argenson**

Monsieur réside face au parc d'Argenson. Il aimerait connaître les étapes pour changer l'usage résidentiel en usage commercial. Il souhaite aussi savoir si le parc d'Argenson va accueillir une aire d'exercice canin.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Monsieur Dominic Firetto : aménagement du parc d'Argenson**

Il s'agit de la même question que la précédente.

**Monsieur Alain Dubuc : parc Saint-Henri**

Monsieur demande s'il est possible de mieux aménager le parc Saint-Henri et de faire un effort au niveau du jardinage.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : expliquer la situation du parc et les projets envisagés.

---

**10.04 - Période de commentaires des élus**

**Le maire Dorais aborde les sujets suivants :**

1. Projet MR-63 : succès du projet - étape supplémentaire vers un projet permanent;

2. Incendie sur la rue Marin : soutien aux sinistrés – feu majeur – 150 pompiers déployés – 4 bâtiments touchés;
3. Parc Vinet : fermeture temporaire pour des raisons de sécurité – l'Arrondissement travaille avec la ville-centre pour le rouvrir rapidement.

**La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :**

1. Dossier en 40.04 : modification règlementaire relative à la démolition – objectif de préserver les réservoirs d'eau – permettra aussi de faciliter les projets en logements sociaux et abordables;
2. Dossiers de 40.12 à 40.15 : adoption de plusieurs ordonnances autorisant des murales – 1 située dans Saint-Henri – 3 dans Saint-Paul-Émard;
3. Dossiers de 40.17 à 40.19 : adoption de plusieurs dossiers PIIA;

---

Le maire Dorais quitte son siège à 21 h 20.

---

4. Rénovation des chalets de parcs : 11,5 millions de dollars pour l'ensemble de la Ville – le chalet du parc Clifford sera rénové et accessible aux citoyens;
5. Parc Saint-Paul : inauguration de la fontaine le 14 août;
6. Annonces;
7. 19 septembre : lancement de la programmation culturelle
8. Décès de Gérald Guimont : rôle important dans la création de la clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.

**Le conseiller Sauvé aborde les sujets suivants :**

1. Remerciements aux citoyens pour leur perspicacité et dévouement – rue Island sera piétonnisée – projet sera développé avec la communauté;

---

Le maire Dorais reprend son siège à 21 h 26.

---

2. Griffintown : rue Murray complètement piétonne et rue Shannon, première rue habitée – Inauguration des rues à venir;
3. Consultations publiques à l'automne : secteur Bridge-Bonaventure – projet de Règlement de métropole mixte.

---

Le conseillère Sigouin quitte son siège à 21 h 33.

---

**La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :**

1. Dossier en 20.04 : programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène féminine – engagement électoral;
2. Dossier en 30.06 : programme de ruelles vertes – réorganisation du contrat – augmentation des moyens financiers – réorganisation de la charge de travail;

---

Le conseillère Sigouin reprend son siège à 21 h 36.

---

3. Fêtes de quartier à venir;
  4. 28 septembre : première foire de réparation au Bâtiment 7 – organisé par le conseil jeunesse du Sud-Ouest.
-

**10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens**

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

---

**10.07 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure visant à permettre l'accès à une aire de stationnement directement accessible par la voie publique, pour le bâtiment situé au 259, rue De Courcelle, en dérogation à l'article 589.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) (dossier en 40.01)**

Aucun commentaire.

---

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.02 de l'ordre du jour.

---

**CA19 22 0214**

**Octroi d'un contrat à Les Constructions Cordella Ltée, au montant 132 543,18 \$, taxes incluses, pour le service de sciage de béton, pour une durée de 2 ans (appel d'offres 19-17598) (dossier 1197062001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer à les Constructions Cordella Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de sciage de béton pour une durée de deux ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 134 543,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17598;

D'autoriser une dépense de 134 543,18 \$, taxes incluses, pour le contrat de sciage de béton, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.01 1197062001

---

**CA19 22 0215**

**Octroi d'un contrat à Beauregard Environnement Ltée, au montant de 233 953,43 \$, taxes incluses, pour des services de nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de deux ans (appel d'offres 19-17453) (dossier 1198466001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat à Beauregard Environnement Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de service de nettoyage de puisards, de drains, de paniers récupérateurs incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de deux ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 233 953,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19 -17453;

D'autoriser une dépense de 233 953.43 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage de puisards, de drains, de paniers récupérateurs incluant le transport et la disposition des résidus, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.02 1198466001

---

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.03 à 20.06 de l'ordre du jour.

---

**CA19 22 0216**

**Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$ aux quatre (4) tables de quartier de l'arrondissement pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approbations des conventions à cet effet (dossier 1195111007)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les quatre Tables de quartier : Action Gardien, Table de concertation de Pointe-Saint-Charles, Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé, Concertation Ville-Émard/ Côte-St-Paul, Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri, lesquelles se terminent le 30 avril 2020, dans le cadre de l'initiative Montréalaise de soutien au développement social local;

D'octroyer à ces organismes une contribution financière au montant indiqué en regard de chacun d'eux payable en un seul versement :

Organismes	Projets	Montants
Action Gardien, Table de concertation de Pointe-Saint-Charles	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	27 995 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	34 250 \$
Concertation Ville-Émard / Côte-St-Paul	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	31 122 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	26 953 \$

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 7,4 % par la ville-centre, à hauteur de 54,5 % par l'agglomération et à hauteur de 38,1 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1195111007

---

**CA19 22 0217**

**Octroi d'une contribution financière de 5 500 \$ à l'organisme YMCA du Québec pour la gestion du programme de subvention de produits hygiéniques aux familles de l'arrondissement du Sud-Ouest et approbation d'une convention à cet effet (dossier 1196836002)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une aide financière maximale de 5 500 \$ aux YMCA du Québec pour le projet de mise en place d'un programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et les YMCA du Québec, établissant les modalités et les conditions de versement de l'aide financière;

Et d'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1196836002

---



**CA19 22 0218**

**Octroi d'une contribution financière d'un montant de 4 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir l'organisation de l'événement « Saint-Henri Complètement fou du cirque » (dossier 1198062002)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer, à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal, une contribution financière de 4 000 \$, payable en un seul versement, afin de soutenir la tenue de l'événement « Saint-Henri Complètement fou du cirque »;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1198062002

**CA19 22 0219**

**Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes, au montant de 2 025 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1198237006)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 2 025 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement :

<b>Organismes</b>	<b>Activités</b>	<b>Montants</b>
Maison Répît Oasis inc.	Campagne de financement	500 \$
Maison des jeunes rAdoActif	Activité récompense aux jeunes qui se sont le plus impliqués.	1 000 \$
Famijeunes	Course annuelle	250 \$
Desta Réseau de la jeunesse noire	Financement d'activités dédiées aux jeunes femmes noires de l'arrondissement.	275 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1198237006

**CA19 22 0220**

**Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour les mois de mai et de juin 2019 (dossier 1197279010)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019 et du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour les périodes comptables de mai et de juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1197279010

---

**CA19 22 0221**

**Donner un accord de principe à la réalisation d'un projet transitoire de deux ans préalablement au projet permanent de transformation de la rue Island en rue partagée, dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées (PRPP) de la Ville de Montréal (dossier 1197683002)**

Considérant la sélection du projet de la rue Island dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées (PRPP) de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De donner un accord de principe à la réalisation d'un projet transitoire de deux ans préalablement au projet permanent de transformation de la rue Island en rue partagée, dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1197683002

---

**CA19 22 0222**

**Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021 dans le cadre du projet de Pente à Neige au parc Ignace-Bourget et désignation du Directeur de la culture des sports, les loisirs et du développement social, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021 (dossier 1197279014)**

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures (PISE);

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, pour le projet de Pente à Neige, au parc Ignace-Bourget;

De soutenir le projet de Pente à Neige, au parc Ignace-Bourget;

De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et d'assumer les frais d'exploitation et d'entretien;

De mandater la directrice de la culture des sports, les loisirs et du développement social pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour le projet cité en objet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1197279014

---

**CA19 22 0223**

**Dépôt de l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 30 juin 2019 pour l'arrondissement du Sud-Ouest et de l'état des revenus et dépenses réels au 30 juin 2019 comparé au 30 juin 2018 (dossier 1198400002)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019, en date du 30 juin 2019, pour l'arrondissement du Sud-Ouest et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé avec le 30 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.04 1198400002

---

**CA19 22 0224**

**Autorisation d'une dépense maximale de 4 186 717,21 \$, taxes incluses, couvrant la quote-part de l'arrondissement dans le cadre des travaux requis pour la mise aux normes des patinoires du complexe récréatif Gadbois (dossier 1198237007)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 4 186 717,21 \$, taxes incluses, couvrant la quote-part de l'arrondissement, dans le cadre des travaux requis pour la mise aux normes des patinoires du complexe récréatif Gadbois;

Et d'imputer la dépense conformément à l'information inscrite à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.05 1198237007

---

**CA19 22 0225**

**Autorisation d'une affectation du fonds de parc de 64 511 \$, pour le projet de gestion du programme des ruelles vertes, dans le cadre du contrat de services octroyé aux YMCA du Québec (dossier 1197279017)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'affecter une dépense de 64 511 \$ du fonds de parc - ruelles vertes pour le projet de gestion du programme des ruelles vertes dans le cadre du contrat de services octroyé aux YMCA du Québec;

Et d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.06 1197279017

---

**CA19 22 0226**

**Radiation de la somme de 9 054 \$ et tout solde dû sur le compte 25-210981-1 exercice 2016/mod. 01, 02 et 03 réclamé à Nikolai Panteleev, pour le solde impayé en recouvrement des permis d'occupation temporaire du domaine public sur le chemin de la Côte-Saint-Paul (dossier 1196440002)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De radier des livres la somme de 9 054 \$ et tout solde dû sur le compte 25-210981-1 exercice 2016/mod. 01, 02 et 03 réclamé à Nikolai Panteleev, pour le solde impayé en recouvrement des permis d'occupation temporaire du domaine public sur le chemin Côte-Saint-Paul;

Et d'imputer cette radiation comme suit :

- radiation taxes foncières : 2101-0000000-000000-00000-11808-000000

- montant à radier 9 054 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 25-210981-1 (exercice 2016/Mod. 01, 02 et 03).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.07 1196440002

---

**CA19 22 0227**

**Demande de dérogation mineure visant à permettre, pour l'immeuble sis au 259, rue De Courcelle, une aire de stationnement directement accessible par la voie publique (dossier 1198155006)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure relative à permettre qu'une aire de stationnement soit directement accessible par la voie publique, pour le bâtiment sis au 259 rue De Courcelle, en dérogation à l'article 589.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) à la condition suivante :

- Qu'un arbre de 5 cm de diamètre soit replanté, tel que préconisé par la division des parcs et de l'horticulture, aux frais du requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.01 1198155006

---

**CA19 22 0228**

**Avis de motion et dépôt de projet - Règlement autorisant un emprunt de 3 044 000 \$ pour la réalisation du programme de mise à niveau des immeubles (dossier 1190207002)**

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 3 044 000 \$ pour la réalisation du programme de mise à niveau des immeubles, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 3 044 000 \$ pour la réalisation du programme de mise à niveau des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.02 1190207002

---

**CA19 22 0229**

**Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009), afin de déléguer au directeur d'arrondissement les fonctions dévolues à un dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (dossier 1197279012)**

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.03 1197279012

---

**CA19 22 0230**

**Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014) relativement aux immeubles soumis à l'approbation du Comité d'étude des demandes de démolition (dossier 1196347012)**

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014), relativement aux immeubles soumis à l'approbation du Comité d'étude des demandes de démolition sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014), relativement aux immeubles soumis à l'approbation du Comité d'étude des demandes de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.04 1196347012

---

**CA19 22 0231**

**Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier de construction d'un immeuble commercial à bureaux situé au 2512, rue Saint-Patrick (dossier 1196347013)**

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juillet 2019;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003);

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial sur le site composé des lots 1 381 075, 1 381 076, 1 381 077 et 1 381 081 (cadastre du Québec), situé au 2512-2534, rue Saint-Patrick et au 2521-2527, rue Augustin-Cantin, selon les autorisations et exigences suivantes :

Autorisations :

- Autoriser la démolition des bâtiments présents sur les lots 1 381 075 et 1 381 081 (cadastre du Québec), ainsi que des dépendances présentes sur les lots 1 381 076 et 1 381 077 (cadastre du Québec);
- Autoriser une hauteur maximale de 22,5 mètres et 6 étages;
- Autoriser un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 3,5;
- Autoriser une opération cadastrale permettant de créer deux lots distincts, conformément au plan joint à l'annexe A;
- Autoriser une marge arrière nulle pour les bâtiments sis au 2521 et 2527, rue Augustin-Cantin;

Exigences :

- Exiger un taux d'implantation maximal de 70 %;
- Exiger, pour la façade adjacente à la rue Saint-Patrick, un retrait d'alignement d'un minimum de 4 mètres. Ce retrait doit se prolonger à la verticale sur l'ensemble des étages et du sous-sol;
- Exiger, pour la façade adjacente à la rue Saint-Patrick, un retrait d'alignement d'un minimum de 7 mètres pour le 6<sup>e</sup> étage;
- Exiger, pour la façade adjacente à la rue Augustin-Cantin, la construction d'une partie de bâtiment d'une hauteur maximale de 3 étages et 12 mètres, au-dessus de l'entrée du stationnement, en contiguïté avec le bâtiment sis au 2521, rue Augustin-Cantin. Lors de l'approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), la façade sur Augustin-Cantin devra respecter, en plus des critères existants, le critère suivant :
  - Reprendre le gabarit, les proportions et le rythme du bâti de la rue Augustin-Cantin.
- Exiger la plantation d'un minimum de 3 arbres à grand déploiement, c'est-à-dire atteignant à terme une hauteur de 20 à 25 mètres, plantés en pleine terre dans la bande de 4 mètres située entre la ligne de lot et la façade du bâtiment adjacente à la rue Saint-Patrick. Ces arbres doivent, au moment de leur plantation, avoir un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'un minimum de 5 centimètres;
- Exiger l'aménagement d'une bande verdie le long de la limite est du lot commercial délimité à l'annexe A;
- Exiger qu'un minimum de 25 % de la superficie du toit soit couverte d'éléments végétaux;
- Exiger, pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les documents suivants :
  - Le plan de développement durable et de performance environnementale innovante du bâtiment;
  - Le plan de gestion des matières résiduelles pour le nouveau bâtiment. Ce plan devra présenter les salles d'entreposage et les méthodes de collecte. Le plan devra avoir comme objectif d'éviter l'encombrement du domaine public;
  - Le plan de mobilité durable décrivant la stratégie mise de l'avant pour favoriser l'utilisation du transport actif et collectif et l'optimisation de l'utilisation des stationnements.
- Exiger, pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), en plus des critères existants, les critères suivants applicables à la rue Saint-Patrick :
  - Mettre l'accent sur les éléments verticaux des façades ainsi que la présence d'éléments de protection tels que des marquises ou des auvents afin de rendre les trajets plus agréables et moins monotones pour les piétons;
  - Éviter autant que possible les façades aveugles et passives, notamment par l'intégration de nombreuses ouvertures qui rythment l'ensemble des façades;
  - Prévoir un revêtement extérieur majoritairement en maçonnerie (sans nécessairement reprendre la couleur de la brique rouge traditionnelle), en excluant la superficie des ouvertures;
  - Privilégier une architecture contemporaine afin de construire le patrimoine de demain, mais dans le respect de l'esprit du lieu, soit en fonction de son atmosphère distinctive et des éléments du patrimoine archéologique du site ou le rythme et les proportions des ouvertures des bâtiments significatifs à proximité.
- Exiger, avant l'émission d'un permis de construction, la signature entre la Ville de Montréal et le propriétaire du site d'un engagement à consentir une servitude garantissant un accès piéton public dans le passage situé à l'est du site tel qu'illustré sur le plan à l'annexe B;
- Exiger que l'allée constituant la marge latérale à l'est du bâtiment soit libre de toute barrière ou clôture en limitant l'accès;
- Exiger qu'avant que soit émis le permis de démolition, une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, que les frais rattachés à cette demande soient acquittés et que les plans accompagnant la demande aient été approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019);
- Exiger un minimum de 10 stationnements pour vélo à l'extérieur, intégrés aux aménagements, en plus des stationnements pour vélo exigés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);
- Exiger l'aménagement d'un local distinct dédié à l'entreposage temporaire des déchets organiques de manière à ce que soit maintenue en permanence une température entre 2 °C et 7 °C dans ce local;

- Exiger, avant l'émission du permis de construction, une garantie financière d'un montant de 150 000 \$ afin d'assurer le maintien des bâtiments sis aux 2521 et 2527, rue Augustin-Cantin, la complétion pleine et entière de l'aménagement paysager et écologique ainsi que la mise en place des éléments de mobilité durable.

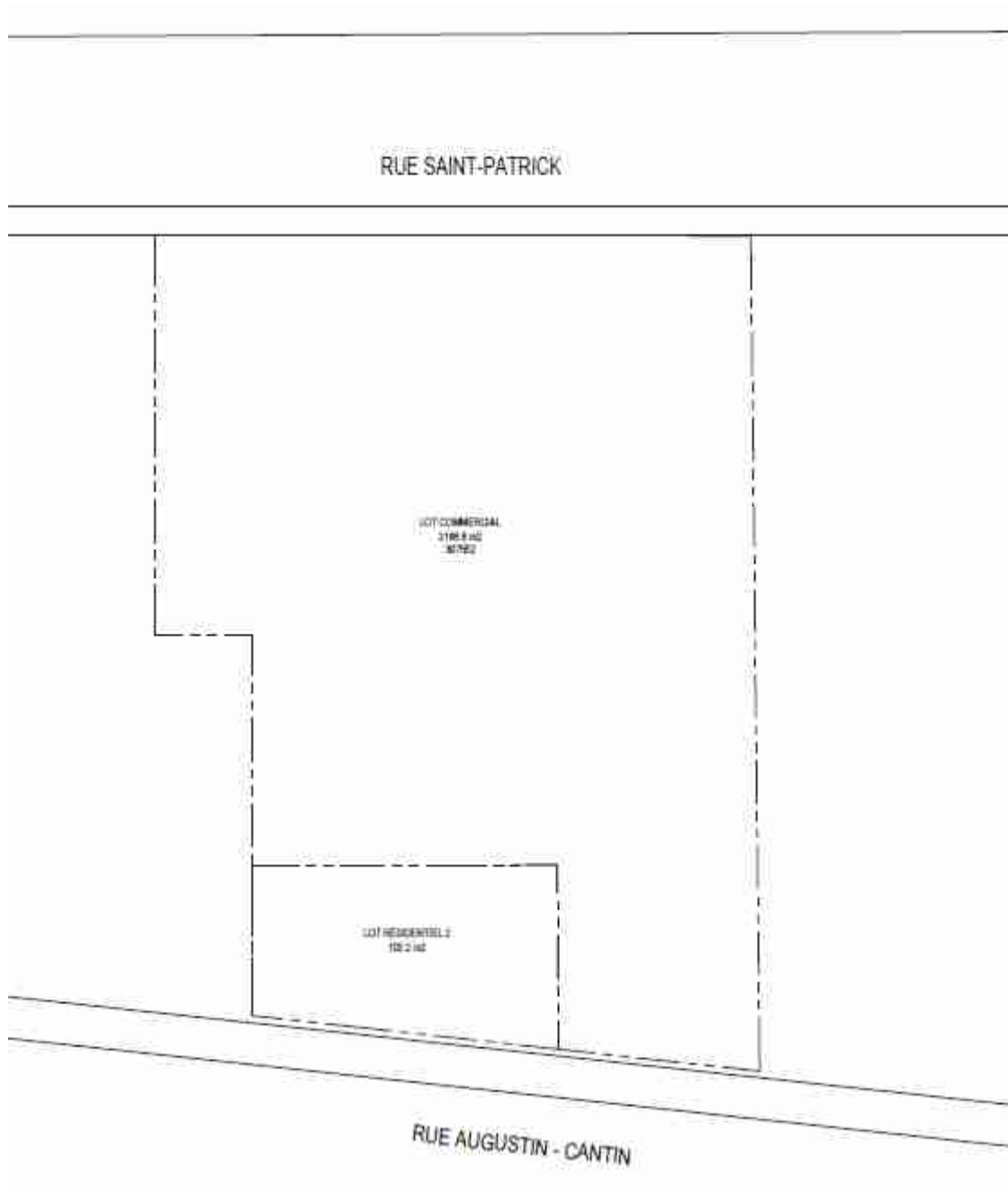
Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 29 août 2019, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 815, rue Bel-Air, 2<sup>e</sup> étage.

#### Annexe A – Lotissement



## Annexe B – Servitude d'accès piéton



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1196347013

**CA19 22 0232**

**Adoption d'un second projet - Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot (dossier 1190511001)**

Considérant l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2019;

Considérant la séance publique de consultation tenue le 1er août 2019.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1190511001

**CA19 22 0233**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux usages temporaires événementiels (dossier 1194334001)**

Considérant l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2019;



Considérant la séance publique de consultation tenue le 20 juin 2019;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de règlement n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux usages temporaires événementiels, qu'il soit numéroté 01-280-53 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1194334001

---

#### **CA19 22 0234**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) visant à assurer une concordance avec les modifications adoptées au Plan d'urbanisme, dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot (dossier 1180511004)**

Considérant l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2019;

Considérant la séance publique de consultation tenue le 1er août 2019;

Considérant que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), visant à assurer une concordance avec les modifications adoptées au Plan d'urbanisme, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot, qu'il soit numéroté 01-280-54 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1180511004

---

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.09 à 40.13 de l'ordre du jour.

---

#### **CA19 22 0235**

#### **Ordonnances - Événements publics (dossier 1196748002)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

<b>Événements</b>	<b>Lieux</b>	<b>Dates</b>
Inauguration Fontaine aux canards	Parc Saint-Paul	14 août 2019 de 12 h à 14 h  En cas d'intempéries : maintenu
Fête de fin de saison ASSOM	Parc De La Vérendrye	16 août 2019 de 17 h à 21 h  En cas d'intempéries : remis aux mêmes heures le 19 août 2019
Fête de quartier VECSP	Parc Ignace-Bourget	17 août 2019 de 11 h à 16 h  En cas d'intempéries : remis aux mêmes heures le 18 août 2019
Inauguration Joe-Beef	Parc Joe-Beef	21 août 2019 de 11 h à 14 h  En cas d'intempéries : maintenu
BBQ À nous la Malting !	Square Sir-George-Étienne-Cartier	22 août 2019 de 17 h à 21 h  En cas d'intempéries : remis au 23 août 2019 aux mêmes heures
BBQ estivale de SBA	Parc De La Vérendrye	24 août 2019 de 9 h à 17 h  En cas d'intempéries : maintenu
Soccer en fête !	Parc Louis-Cyr	24 août 2019 de 9 h à 16 h  En cas d'intempéries : remis au 25 août 2019
Embellissons le Sud-Ouest	Parc Madeleine-Parent	31 août 2019 de 12 h à 16 h  En cas d'intempéries : maintenu
Épluchette chevaliers de Colomb	Parc Saint-Paul et la rue Brisset, entre les rues Champigny et Le Caron	31 août 2019 de 11 h à 18 h  En cas d'intempéries : maintenu
Épluchette de blé d'inde	Parc Garneau	31 août 2019 de 11 h à 15 h 30  En cas d'intempéries : annulé
Fête des Kabyles	Parc Angrignon - site la clairière	31 août 2019 de 10 h à 19 h  En cas d'intempéries : remis au 7 septembre 2019
MTL Mela	Parc Angrignon - site les étangs	2 septembre 2019 de 11 h à 18 h  En cas d'intempéries : maintenu
Course Famijeunes	Square Sir-George-Étienne-Cartier	7 septembre 2019 de 7 h à 15 h  En cas d'intempéries : maintenu

Festival de la Petite-Bourgogne	Parc Vinet	7 septembre 2019 de 12 h à 20 h  En cas d'intempéries : maintenu
Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles	Parc Joe-Beef	7 septembre 2019 de 12 h à 22 h  En cas d'intempéries : annulé
Randonnée de l'espoir de Cancer de l'ovaire Canada	Parc Angrignon - site les étangs	8 septembre 2019 de 6 h à 13 h  En cas d'intempéries : maintenu
À Saint-Henri on est tricoté serré !	Square Sir-George-Étienne-Cartier	14 septembre 2019 de 11 h à 16 h  En cas d'intempéries : maintenu
Parcours céramique	Parc Madeleine-Parent	14 et 15 septembre 2019 de 9 h à 18 h  En cas d'intempéries : maintenu
Fun run Montreal	Parc Angrignon - site les étangs	14 et 15 septembre 2019 de 7 h à 16 h  En cas d'intempéries : maintenu
Dystro marche de Montréal	Parc Angrignon - site pavillon de la forêt	21 septembre 2019 de 10 h à 14 h  En cas d'intempéries : maintenu
Bougeons pour le colon	Parc Angrignon - site les étangs	22 septembre 2019 de 9 h à 13 h  En cas d'intempéries : maintenu
Fête de ruelle RESO	Ruelle entre les avenues Walker et Marin (derrière le 3181, rue Saint-Jacques)	26 septembre 2019 de 16 h à 19 h  En cas d'intempéries : maintenu
La course des princesses	Parc Angrignon - site quartier d'hiver	28 septembre 2019 de 8 h à 13 h  En cas d'intempéries : annulé

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement régissant les ventes-débarras (RCA11 22004, article 17).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.09 1196748002

**CA19 22 0236**

**Ordonnance autorisant le bruit lors de l'installation des fenêtres, à l'école Victor-Rousselot, en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, du 3 septembre au 15 novembre 2019, de 15 h à 22 h (dossier 1198359002)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit lors de l'installation des fenêtres, à l'aide d'une nacelle, à l'école Victor-Rousselot, du lundi au vendredi de 15 h à 22 h, du 3 septembre au 15 novembre 2019 à la condition suivante :

- le bruit généré par les travaux devra respecter le niveau maximum du niveau de pression acoustique exigé au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1198359002

---

#### CA19 22 0237

**Ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution des travaux de reconstruction de la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, du 13 août au 30 novembre 2019, de 19 h à 7 h, du lundi au vendredi, et de 19 h à 8 h, du samedi au dimanche (dossier 1196608003)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution des travaux sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, dans le cadre des travaux de reconstruction d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de 19 h à 7 h, du lundi au vendredi, et de 19 h à 8 h, du samedi au dimanche, pour la période allant du 13 août au 30 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1196608003

---

#### CA19 22 0238

**Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur un mur de l'immeuble situé au 6717, rue Jogues (dossier 1198359001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation d'une murale permanente sur le mur du garage de l'immeuble situé au 6717, rue Jogues dans le but de contrer la prolifération des graffitis;

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur la murale ainsi que l'entretien de la murale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1198359001

---

#### CA19 22 0239

**Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 6656, avenue De Montmagny (dossier 1198359003)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation d'une murale permanente sur le mur du garage de l'immeuble situé au 6656, avenue De Montmagny dans le but de contrer la prolifération des graffitis;

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur la murale ainsi que l'entretien de la murale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1198359003

---

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.14 à 40.16 de l'ordre du jour.

---

#### **CA19 22 0240**

##### **Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur un bâtiment situé au 5941, rue Briand (dossier 1198359004)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation d'une murale permanente sur le mur donnant sur la place publique du parvis De Biencourt de l'immeuble situé au 5941, rue Briand dans le but de contrer la prolifération des graffitis;

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur la murale ainsi que l'entretien de la murale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1198359004

---

#### **CA19 22 0241**

##### **Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur un bâtiment situé au 5230, rue Vaillant (dossier 1198359005)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation d'une murale permanente sur le mur latéral donnant sur la ruelle de l'immeuble situé au 5230, rue Vaillant dans le but de contrer la prolifération des graffitis;

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur la murale ainsi que l'entretien de la murale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1198359005

---

#### **CA19 22 0242**

##### **Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur l'avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise, du 19 août au 25 octobre 2019, du lundi au vendredi, de 19 h à 4 h (dossier 1198055002)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux sur l'avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise, dans le cadre de travaux de réhabilitation par la technique de chemisage d'une conduite d'eau de 400 mm de diamètre du réseau d'aqueduc principal, pour la période du 19 août au 25 octobre 2019, du lundi au vendredi, de 19 h à 4 h, à la condition que les travaux bruyants (sciage de béton et marteau hydraulique) ne soient pas réalisés après 1 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1198055002

---

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.17 à 40.19 de l'ordre du jour.

---

#### **CA19 22 0243**

##### **Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 3000, rue Allard (dossier 1193459021)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Victor Simion, architecte, déposés et estampillés en date du 30 juillet 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 3000, rue Allard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1193459021

---

#### **CA19 22 0244**

##### **Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3844, rue Saint-Jacques (dossier 1193459013)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Éric Huot, architecte, déposés et estampillés en date du 23 juillet 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 3844, rue Saint-Jacques

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1193459013

---

#### **CA19 22 0245**

##### **Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 926, rue Saint-Maurice (dossier 1193459022)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Alain Lafond, architecte, déposés et estampillés en date du 24 mai 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant la demande de permis numéro 3001581037 pour la transformation du bâtiment situé au 926, rue Saint-Maurice, aux conditions suivantes :

- Que les nouvelles fenêtres aient la même hauteur que les fenêtres d'origine;
- Que le matériau de revêtement entre les fenêtres et au-dessus, soit en cuivre tel que l'existant et soit spécifié sur les plans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.19 1193459022

---

**CA19 22 0246**

**Nomination d'un secrétaire d'arrondissement et de deux secrétaires d'arrondissement substitués (dossier 1197279013)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De nommer madame Daphné Claude secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement, et ce, à compter du 12 août 2019;

De nommer madame Audrey Fortin-Lepage ainsi que madame Yasmine Sardouk à titre de secrétaire d'arrondissement substitut, et ce, à compter du 12 août 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
50.01 1197279013

---

**CA19 22 0247**

**Dépôt de procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement substitut (dossier 1197279015)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement substitut et des résolutions CA19 220089 et CA19 220098 corrigées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
60.01 1197279015

---

**70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

---

À 21 h 54, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 septembre 2019.

---

Initiales Daphné Claude